



72^e session de l'Assemblée générale

3^e Commission

Point 28 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

New York, le 5 octobre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions la Rapporteuse Spéciale pour son rapport sur **l'adéquation du cadre juridique international en matière de lutte contre la violence**. Nous tenons à saluer la large consultation menée auprès des diverses parties prenantes et prenons note de la mobilisation remarquable de la société civile dans ce cadre.

La Suisse est d'avis que le cadre juridique actuel n'est pas suffisamment mis en œuvre et partage ainsi les préoccupations de la Rapporteuse Spéciale à cet égard. La violence contre les femmes est un problème qui touche encore sérieusement tous les pays et tous les groupes socio-économiques. Nous estimons qu'il faut donc **concentrer nos efforts sur la mise en œuvre effective** des normes, obligations et engagements existants au niveau international. Nous encourageons les Etats à ratifier les instruments y relatifs et à les mettre pleinement en œuvre dans les plus brefs délais.

Dans cette perspective, notre Parlement a approuvé en juin dernier la **ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, dite Convention d'Istanbul. C'est une étape décisive qui guidera le renforcement de nos efforts nationaux pour l'établissement de centres d'accueil disponibles et de services de soutien adaptés aux victimes. Au niveau régional, la Convention doit permettre l'établissement de normes légales et de niveaux de poursuite comparables sur le plan européen.

Comme mentionné par la Rapporteuse Spéciale, la Suisse considère aussi qu'une **collaboration accrue entre les mécanismes internationaux et régionaux indépendants** est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des cadres juridiques. La Suisse vous encourage à poursuivre vos démarches afin de coopérer plus étroitement avec les organismes régionaux, et ainsi faire face aux défis liés à la fragmentation des politiques et des législations, et au manque de cohérence.

Madame la Rapporteuse Spéciale,

L'élimination de la violence à l'égard des femmes est l'une des grandes priorités des objectifs de développement durable. Le lien entre autonomisation économique des femmes, y compris leur accès à l'emploi, et l'éradication de toutes les formes de violence est un aspect crucial en matière de prévention, notamment en ce qui concerne la violence domestique. **Comment comptez-vous intégrer cette dimension dans vos travaux ?**

Je vous remercie.
